

ARRÊTÉ

Fixant la liste des supports habilités à recevoir
les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales;
- VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU l'arrêté du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 30 mars 2022 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU les lignes directrices, publiées le 26 octobre 2022, pour l'inscription sur la liste départementale des publications habilitées à recevoir des annonces légales ;
- VU la liste des supports ayant sollicité l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 ;
- VU l'engagement de ces supports à publier au tarif fixé par arrêté du 21 décembre 2012 modifié ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: la liste des publications et services de presse susceptibles de publier les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure et du commerce, et par les lois relatives à la publicité ou à la validité des actes de procédure ou des contrats, est établie comme suit pour l'année 2023 :

Publication de presse :

Titre de la publication de presse	Raison sociale de l'entreprise éditrice
Ouest-France	Société Ouest-France 10 rue du Breil 35 051 RENNES Cedex 09
Le Télégramme	SAS Le Télégramme 7 voie d'accès au Port, BP 67243 29 672 MORLAIX Cedex

Le Courrier Indépendant Le Petit Bleu des Côtes d'Armor La Presse d'Armor L'Echo de l'Armor et de l'Argoat Le Trégor Le Penthièvre Terra	Publihebdo SAS 261 rue de Châteaugiron 35 051 RENNES Cedex 09
L'Hebdomadaire d'Armor	Imprimerie LE MAIRE SARL 64 rue de la Pommeraie 22 230 MERDRIGNAC
Le Paysan Breton	Paysan Breton 18 rue de La Croix, 22 190 PLERIN
Le Poher	Le Poher Hebdo 2 rue du Général Lambert 29 270 CARHAIX-PLOUGUER

Service de presse en ligne :

Titre du service de presse en ligne	Raison sociale de l'entreprise éditrice
actu.fr	Publihebdo SAS 261 rue de Châteaugiron 35 051 RENNES Cedex 09
letelegramme.fr	Le Télégramme 7 voie d'accès au Port, BP 67243 29 672 MORLAIX Cedex
ouest-france.fr	Société Ouest-France 10 rue du Breil 35 051 RENNES Cedex 09
20minutes.fr	20 minutes France SAS 28 rue Jacques IBERT Immeuble Carré Champerret 92 300 LEVALLOIS-PERRET
paysan-breton.fr	Paysan Breton 18 rue de La Croix, 22 190 PLERIN
lefigaro.fr	Figaro 14 boulevard Haussmann 75 009 PARIS


ARTICLE 2 : L'insertion des annonces judiciaires et légales aura lieu, au choix des intéressés, dans un des supports habilités figurant dans la liste ci-dessus, acceptant les tarifs fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES Cedex) ou par l'application « Télérecours » accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le préfet des Côtes-d'Armor et les sous-préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des publications intéressées.

SAINT-BRIEUC, le 29 DEC. 2022

Le préfet,



Stéphane ROUVÉ

